IMAGO

La publication trimestrielle du CAUE 49, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

SOMMAIRE

découverte
Fleurir malin
Eden Project
P.8

échos
Les arbres remarquables
Le Prix Départemental de l'Architecture et de l'Aménagement
La M.A.T.P.
P.7

métamorphose
Saint-Sylvain-d'Anjou
P.6

porte-voix
Fleurir les villes et les villages
P.4

mode d'emploi
Villes et villages fleuris
Histoire de jardins
P.2

Le fleurissement, un acte d'aménagement

Le fleurissement des villes et des villages est une pratique ancienne à laquelle les habitants autant que les élus sont très attachés. L'embellissement de l'espace public par l'ornementation florale s'associe le plus souvent à l'effort des particuliers eux-mêmes qui agrémentent façades et jardins avec soin et passion. La pratique est tant répandue qu'elle est devenue compétition ! Chaque année, un nombre croissant de collectivités aspire au label, « la première fleur », à la conservation d'un honneur acquis ou à la progression dans la hiérarchie des « villes et villages fleuris ». Le passage estival du jury départemental, régional ou national est attendu dans l'espoir d'une reconnaissance.

En consacrant ce numéro d'IMAGO au fleurissement, le CAUE veut profiter de cet engouement pour qu'il se traduise en termes d'aménagement réfléchi de l'espace public. « Le fleurissement, un acte d'aménagement », c'est prendre un peu de distance avec le quantitatif pour intégrer le végétal (et la fleur) comme l'un des matériaux, éventuellement privilégié, d'une intervention globale qualifiant mieux la rue, la place, l'entrée de bourg ou le quartier. C'est penser la ville ou le village comme un tout et l'ornement floral comme un achèvement.

Christian GAUDIN

n° 21
Avril 2003

Histoires de jardins

une passion de toujours

Le jardin, comme invitation au bonheur social.

Évoquer dans ce numéro d'Imago l'art du fleurissement sans aborder, même rapidement, l'histoire des jardins serait une lacune inexcusable. Voici donc en quelques flashes ce grand survol historique avec comme première référence dans notre culture judéo-chrétienne le jardin d'Eden, paradis merveilleux où le jardin est le lieu d'expression du Bien, du Beau, du Plaisir… Dès l'Antiquité, les jardins existent dans toutes les civilisations : chinoises, khmères, égyptiennes, assyriennes… Les jardins suspendus de Babylone, construits dans les années 800 avant J.C., abandonnés et reconstruits en 550 avant J.C. par Nabuchodonosor II, attestent déjà de la très grande maîtrise de cet art. Les Grecs, qui ont davantage développé les arts, ont porté peu d'attention aux jardins et les Romains, après les conquêtes de la Grèce et de l'Asie, innovent avec les sculptures végétales (« Topiarus ») et inventent les premières serres chauffées à l'eau chaude.

Au Moyen Age, l'Europe traverse plusieurs siècles de guerres et pillages. La féodalité organise la vie quotidienne et c'est à l'abri de murs épais que le jardin développe une fonction utilitaire : plantes potagères et médicinales cultivées dans un plan carré, découpé en croix, symbole de la chrétienté. De nouvelles fleurs, apportées par les croisés, viennent orner ces jardins.

En Espagne aux XIII^{ème} et XIV^{ème} siècle se développent les jardins arabes : jardins de l'Alhambra et du Généralife à Grenade, l'Alcazar de Séville, perfections de composition et de simplicité. En même temps que l'Islam influence les jardins arabes, le boudhisme Zen influence les jardin japonnais.

En Europe, le XV^{ème} siècle marque une évolution : les jardins, toujours clos de murs, quittent les cours fermées et s'affranchissent des murailles et fortifications. L'architecture gothique « flamboyante » influe sur les compositions de ces jardins.

La Renaissance marque l'influence de l'Italie sur toute l'Europe ; le jardin devient œuvre d'art et la nature est contrainte à des règles précises, à des proportions définies, quasi mathématiques : maîtrise de la topographie, des formes, introduction de fontaines, sculptures…

Dès le XVI^{ème} siècle, les jardins français sont emprunts d'italianisme mais restent malgré tout attachés aux jardins médiévaux, clos de murs avec plan en damier… Les jardins de Villandry, dessinés au XVII^{ème} siècle en sont de remarquables témoins. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, l'influence baroque ou rococo (du mot rocaille) fait son apparition avec son vocabulaire de grottes, fausses pierres, « surprises » et jeux d'eau.

Mais en France, l'influence italienne reste limitée et le jardin médiéval, qui s'épure, aboutit finalement au jardin classique, jardin ordonnancé dit à la française où se dégagent des qualités de logique, d'équilibre et de clarté qui ont fait justement dire que le jardin classique français est le jardin de l'intelligence opposé au jardin italien qui s'adresse à la sensibilité. Le plus grand « jardiniste » de cette époque, Le Nôtre (1613-1700) devient le « dessinateur des plans et jardins du roi » ; le style classique est directement emprunt de l'architecture et de la décoration de l'époque pour lesquelles le jardin devient l'élément de mise en scène. Le style classique persistera jusqu'au XVIII^{ème} siècle puis se simplifiera préfigurant doucement le jardin de nature.

Ce goût du retour à la nature est déjà présent en Angleterre où la culture britannique n'avait jamais fait une très grande place au jardin régulier. Les apports de plantes exotiques par les explorateurs ➡

➡ anglais vont introduire la mode de l'orientalisme et avec l'apparition des premiers jardins anglo-chinois se dégagent les règles du jardin anglais. Le jardin anglais, avec ses « fabriques » et constructions pittoresques, reste finalement très sophistiqué. Le retour à un certain ordonnancement et l'introduction d'arbres nouveaux annoncent le jardin paysager. L'époque romantique du XIX^{ème} siècle se traduit dans cette mouvance par la création des grands parcs paysagers. C'est aussi l'amorce de la création des parcs urbains ; les nécessités de l'hygiène influencent l'urbanisme et les grands jardins changent de destination en devenant des parcs publics en vue de l'assainissement de quartiers trop denses. C'est l'intervention d'Alphand à Paris avec la création des parcs des Buttes-Chaumont, Monceaux, Montsouris, Vincennes ou de Forestier à Lyon avec la Tête d'Or. À la même époque, un retour au jardin régulier apparaît et des jardins sont « restitués » dans leur style initial.Au début du siècle dernier, le cubisme fait une courte apparition dans l'art des jardins sans véritable lendemain.

L'urbanisme des ZUP puis des ZAC de la fin du XX^{ème} siècle conduira à l'apparition du concept « d'espaces verts », zones interstitielles destinées à être « verdies » entre deux secteurs urbanisés. Le jardin devient fonctionnel et doit s'adapter aux usages, à la mécanisation… Enfin, la fin du XX^{ème} siècle voit apparaître les notions d'écologie, de gestion différenciée, de développement durable ; on parle du « jardin en mouvement » ou du « jardin planétaire ». Et demain quel sera le jardin ? ■ JPD

Villes et villages fleuris

le concours nouveau est arrivé

Comme chaque année aux beaux jours, le traditionnel concours des villes et villages fleuris annonce le retour du printemps. Pour la 2ème année consécutive, le CAUE assurera l'animation de cet événement aux côtés du Service des affaires économiques et du tourisme du département. Ce concours a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur du fleurissement et plus largement en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants et des touristes.

Les communes non labellisées qui souhaitent concourir doivent retourner au Conseil général le dossier d'inscription « Villes et villages fleuris » qui leur a été adressé. Ce dossier s'accompagne cette année d'une fiche d'inscription permettant à la commune de décrire ses actions de fleurissement et d'aménagements paysagés. Seules les candidatures des communes ayant rempli cette fiche seront prises en considération. Ce document servira de base d'évaluation lors de la visite du jury départemental et sera retourné aux communes candidates avec les appréciations du jury. Ce document d'évaluation, loin de constituer une fiche de « bonne conduite », doit être avant tout compris par les communes comme un outil d'aide à la réflexion et à la décision dans leurs choix de mise en valeur et de fleurissement.

Les communes candidates feront l'objet d'une première visite informelle du jury de présélection chargé de proposer un palmarès départemental ; après visite des communes candidates présélectionnées, le jury départemental arrête le palmarès départemental final et propose au Conseil régional la liste des communes qu'il juge susceptibles de concourir pour l'obtention de la 1ère fleur.

Rappel de l'agenda du concours en Maine et Loire :

• 15 mai 2003 : Date limite d'inscription des communes au concours auprès du Conseil général.
• 15 mai - 30 juin : Visites du jury de présélection puis du jury départemental.
• Mi-juillet : Transmission par le département au Conseil régional de la liste des communes proposées pour la 1ère fleur.
• Mi-juillet - mi-septembre : Visites du jury régional et national.
• Septembre 2003 : Annonce des prix régionaux
• Novembre 2003 : Annonce et remise des prix départementaux. ■

Progression de la "Flower Attitude"
65
80
95
Chers amis de la fleur conquérante!
Après avoir investi nos lieux publics
nos places de villages, nos parcs à thèmes,
la "FLOWER ATTITUDE" gagne heureusement
toujours plus de terrain, de nouveaux chantiers
se préparent.....
Que la fleur soit avec vous!
La case à CAZALS

Fleurir les villes et les villages

des pratiques quantitatives aux démarches qualité

Dominique MONNIER, Président délégué du Comité Départemental du Tourisme de l'Anjou et maire du Puy-Notre-Dame exprime l'intérêt que représente pour les petites communes la mise en place d'une démarche de fleurissement raisonnée.

Imago < En quoi le concours «villes et villages fleuris» participe-t-il plus largement de l'aménagement ?

DOMINIQUE MONNIER < Je vais commencer par un bref rappel.
Lors de mon arrivée au Conseil général il y a deux ans, je constate d'une part que c'est le département et non le CDT qui gère le concours des «villes et villages fleuris» et d'autre part que ce concours doit être amélioré. Chaque conseiller général doit visiter une dizaine de communes. Or sur ces dix communes inscrites, seules deux méritent d'être sélectionnées pour le concours départemental. Une présélection doit être effectuée par un professionnel. L'année dernière, le département missionne le CAUE pour réaliser cette présélection des communes susceptibles de concourir au niveau régional sur la base de l'ensemble des candidatures. Le CAUE établit une note tenant compte du fleurissement mais également de l'environnement (effacement de réseaux, amélioration des enseignes, ravalement de façades, aménagement du centre bourg…). Cette présélection a permis de visiter ensuite trois villages par catégorie.
Chaque maire inscrit a reçu sa note ce qui lui permettra ainsi d'améliorer le fleurissement de sa commune l'année suivante. Les communes qualifiées ont ensuite participé au concours régional pour l'attribution de la première fleur. Notre objectif est de mettre en place un suivi et un conseil auprès des communes qui s'engagent dans cette politique de fleurissement et d'aménagement.

I < Quels sont les moyens envisagés pour parvenir à une action inscrite dans la durée ?

DM < La commission Tourisme du conseil général réfléchit à ce problème.
Une personne à temps plein devrait sensibiliser et informer les collectivités tout au long de l'année. Il faudrait constituer un comité de pilotage d'aide aux communes avec des professionnels, les conseillers généraux concernés, le CAUE… Les communes devront établir un plan de fleurissement sur 4 ou 5 ans, sans qu'il soit nécessairement onéreux, afin de mettre en place un suivi plus efficace.

I < Au-delà de la démarche de fleurissement et de sa vocation touristique, le concours «Villes et villages fleuris» ne doit-il pas être envisagé comme une occasion d'amélioration du cadre de vie ?

DM < Oui, bien évidemment. Le fleurissement, lorsque l'on peut, doit être associé à une politique d'effacement de réseaux, mais également à une politique de contrat de pays comprenant l'embellissement des villages grâce au ravalement de façades notamment.
Chaque commune devrait créer des comités de fleurissement avec des bénévoles.

Mairie du Puy-Notre-Dame

Jusqu'à présent les maires n'étaient pas impliqués, mais la situation évolue doucement.

I < Dans un département horticole comme le Maine-et-Loire, est-ce que le fleurissement ne représente pas un enjeu particulier ?

DM < Bien sûr, nous souhaiterions que chaque commune obtienne une fleur, cela traduirait un effort de l'ensemble des communes. Cela constituerait également une formidable vitrine pour le département, il faut qu'il soit un département fleuri.

I < Les communes ne doivent-elles pas impliquer davantage la participation des habitants dans leur démarche de fleurissement ?

DM < Oui, bien évidemment. Certaines communes des Deux-Sèvres ont engagé une politique très incitative : elles donnent deux plants de géraniums à chaque famille à condition qu'ils soient visibles depuis la rue.
Sur ce modèle, la commune du Puy-Notre-Dame a donné 200 pieds de géraniums la première année, 400 la deuxième et aujourd'hui nous en donnons 800 dans une commune de 1300 habitants, sachant que nous ne donnons pas que des géraniums et que nous proposons un thème : cette année ce sont les couleurs rouge et rose.
Plus nous avançons dans le fleurissement, mené parallèlement avec une politique de ravalement et d'effacement de réseaux, et plus les gens sont demandeurs.
Ils accélèrent la politique municipale. Il faut absolument allier une volonté municipale à une volonté des habitants.

I < Présentez-nous l'expérience menée dans votre commune.

DM < Lors de mon arrivée à la mairie, il y a 12 ans, le Conseil général m'a dit : «Vous avez un joli village, mais il est triste!» Ce n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd.
Nous avons lancé cette politique de fleurissement, menée dans un premier temps par des bénévoles. D'année en année, nous sommes parvenus à fleurir une quinzaine de rues. Quand les habitants sont mobilisés, le mouvement prend rapidement de l'ampleur. ➡

➡ Une association de commerçants et une association de défense du patrimoine ainsi qu'un office de tourisme ont été créés par la municipalité. Nous avons proposé aux commerçants de remplacer leurs enseignes en drapeau par des enseignes en cuivre. Ensuite nous avons engagé une politique de ravalement de façade avec l'aide du Comité d'expansion du Sud-Saumurois. A ce jour 70 ravalements ont été réalisés.
Parallèlement la quasi-totalité des réseaux électriques et téléphoniques ont été effacés. Nous avons également rénové trois rues du centre-bourg.
Aujourd'hui une personne à temps complet s'occupe du fleurissement de la commune.
On lance une ZPPAUP pour obtenir le label «Petites cités de caractère» qui nous permettra de terminer la rénovation du centre-bourg avant 2006 en bénéficiant de subventions de la Région. Enfin notre prochain projet est la création d'un mail.

I < Pensez-vous que les nouvelles préoccupations environnementales génèrent de nouvelles pratiques de fleurissement ?

DM < Il est évident qu'un nouvel état d'esprit anime l'ensemble de la population, élus et citoyens. Mais il est impératif de s'entourer de professionnels qui conseillent les communes, il faut favoriser le fleurissement "sauvage". Il faut conserver l'esprit village, Le Coudray-Macouard est un bon exemple.

I < Comment voyez-vous l'évolution du fleurissement ?

DM < L'orientation du concours dans sa nouvelle formule favorisera le fleurissement de l'ensemble des communes. L'objectif est d'impulser cette dynamique sur tout le département,

Le Puy-Notre-Dame

de créer une émulation. Nous devons aussi exploiter le récent classement au patrimoine mondial de l'UNESCO pour embellir nos villages. ■

Jean-Yves THENIER, horticulteur et président de l'UHA, syndicat de l'Union horticole de l'Anjou.

Imago < Que représente le fleurissement des collectivités dans les commandes des producteurs ?

Jean-Yves THENIER : Je ne possède pas de chiffres précis, mais il est évident que cela représente une part significative des ventes, en progression constante. Ce marché est tellement intéressant que certains gros producteurs démarchent directement auprès des communes.

I < Quel est le rythme de cette commande ?

J-Y T < Il est bien évidemment très saisonnier. Certaines villes dotées de services d'espaces verts produisent elles-mêmes les végétaux qu'elles mettent ensuite en œuvre. Il me semble qu'un tel dispositif se justifie uniquement pour des grandes villes, pour donner un ordre de grandeur, je dirai au-delà de 100 000 habitants.
Car le renouvellement des produits est de plus en plus rapide et la compétitivité très forte entre les entreprises. Nous accédons de plus en plus aux marchés par le biais des appels d'offres lancés par les collectivités.

I < Le fleurissement génère-t-il des commandes spécifiques ? Des tendances se dessinent-elles ?

J-Y T < Les producteurs grainetiers éditent des catalogues très attractifs, ils proposent aussi des champs d'essais afin de présenter leurs nouveautés aux clients. Bien en amont, les grainetiers influent donc sur les demandes.
Quant aux tendances qui se dégagent, on peut dire que de gros efforts ont été fournis sur les suspensions. Il y a 10 ans, lors d'un voyage aux Etats-Unis avec des confrères, nous nous étonnions de la qualité et de la variété des suspensions.
On remarque aussi un intérêt nouveau pour les plantes vivaces utilisées dans les espaces publics. On ne doit pas oublier le concours des maisons fleuries qui a relancé le marché des particuliers.

I < En tant qu'horticulteur, quelle est votre perception du fleurissement ?

J.-Y. T : Le fleurissement, c'est le cadre de vie, tout simplement.

I < Quelles seraient vos critiques sur le fleurissement actuel, et quelles orientations entrevoyez-vous ?

J-Y T < Il est difficile de critiquer les collectivités de bonne volonté, c'est pourquoi il faut encourager les communes dans leurs efforts. Il est dommage d'entendre dire que le fleurissement est superflu, et que d'autres secteurs devraient être privilégiés. Or le fleurissement participe non seulement du cadre de vie des habitants, mais il donne aussi une image positive de la ville ou du village aux gens de passage.
Je pense qu'il faut faire appel à des gens compétents. Le producteur offre une plante mais aussi des conseils. Le département de Maine-et-Loire doit se doter d'une personne chargée de conseiller les collectivités. Il faut également encourager les particuliers à fleurir.
Il y a quelque temps déjà, la commune de Brain-sur-l'Authion a organisé une séance d'information ; un spécialiste est venu présenter les modes de plantation et d'entretien des haies. Cette conférence a eu un vif succès. Il faut développer ce type d'initiatives.
Le fleurissement suit une pente ascendante. On s'oriente vers des compositions de plus en plus raffinées. La demande varie de plus en plus rapidement, et la profession saura s'adapter à cette nouvelle demande. Si la décoration intérieure tend à diminuer, en revanche, la décoration extérieure augmente. Nous sommes donc confiant. L'avenir sera fleuri. ■

L'intégralité des interviews de D. MONNIER et de J.Y. THENIER est disponible sur simple demande au CAUE.

Saint-Sylvain-d'Anjou

Fleurissement et reconquête identitaire

En 1996, Saint-Sylvain-d'Anjou, commune de la première couronne de l'agglomération angevine, obtient sa 1ere fleur au concours national des villes et villages fleuris, suprême récompense, la commune obtient sa quatrième fleur en 2002.

Cette quatrième fleur est le fruit d'une volonté politique forte conjuguée à l'investissement d'une équipe technique motivée qui a su proposer des solutions inventives et originales à la mesure des moyens - limités - de la commune.

En effet, dans les années 1990 la commune amorce un tournant dans sa pratique du fleurissement autour de quelques idées directrices : la replantation de haies et d'arbres de haute tige, l'élargissement de la palette végétale et l'implication de la population dans le projet communal. Ces trois volets permettent de développer un fleurissement ambitieux et cohérent sur l'ensemble du territoire communal, le centre-bourg, les lotissements et les zones agricoles bénéficiant de la même attention. Le résultat est là : depuis 10 ans, ont été plantés plus de 800 tiges, 8 km de haies au rythme annuel de 800 m environ et 8 ha de massifs arbustifs. La palette végétale s'est diversifiée et élargi ; les pétunias, bégonias et autres œillets d'Inde ont cédé la place à des végétaux plus originaux telles les cannes à sucre tandis que les vivaces feront leur apparition cette année.

La commune rencontre d'ailleurs quelques difficultés d'approvisionnement : en effet les producteurs locaux ne produisent pas nécessairement les végétaux qu'elle souhaite mettre en œuvre. Echanges avec des communes plus nanties, dons de graines à des propriétaires de serre qui élèvent les végétaux jusqu'à maturité, récupération de matériaux sont autant de moyens pour concrétiser les envies les plus folles.

Depuis deux ans, les ronds-points font également l'objet de tous les soins des agents communaux, deux thèmes y sont développés, l'esprit «campagne» et le Moyen Age.

Afin que les particuliers participent activement à cette démarche de fleurissement, la commune organise un concours des maisons fleuries dont les différentes catégories (jardins, balcons, terrasses…) donne à l'ensemble de la population la possibilité d'exprimer ses talents de jardinier. Initiative complémentaire et originale : un concours récompense les entreprises fleuries.

Enfin pour une parfaite harmonie entre les espaces publics et les espaces privés, la commune distribue des végétaux à tous les nouveaux habitants : wégélias, hortensias, lauriers, noisetiers… dessinent donc le paysage des lotissements.

Les projets s'enchaînent et s'imbriquent les uns les autres, créant un tissu végétal dense et diversifié qui évolue au fil des ans et des idées. L'an dernier, la commune s'engage dans la constitution d'une collection de chênes, ce sont 20 variétés différentes qui sont plantées. En 2003, c'est le jardin des 5 sens, écrin végétal de la mairie, qui constitue le projet-phare. Les travaux de la première tranche ont débuté en mars.

L'objectif de ce jardin est double, il permet d'une part de revégétaliser des places très minérales, et d'autre part d'offrir un formidable outil pédagogique. Outre la recherche d'un paysage communal de qualité, cette sensibilisation à l'environnement des générations futures est une constante dans les projets menés par la municipalité.

2004 sera l'année du lancement d'un conservatoire d'arbres fruitiers de variétés anciennes. Grâce à l'association «Les croqueurs de pommes», pommiers, poiriers, cerisiers verront leur survie assurée.

Les pétales de la quatrième fleur de Saint-Sylvain-d'Anjou ne craignent pas de s'étioler de sitôt. ■ SP

Inventaire
des Arbres remarquables

Après avoir instruit plus de 344 propositions faites par les collectivités ou des particuliers, le CAUE et le Conseil général ont reconnu 63 arbres comme remarquables ; châtaigniers, frênes, platanes, séquoias, ifs, ormes, chênes verts, chênes pédonculés… font aujourd'hui l'objet d'un suivi photographique par les photographes du Service départemental de l'Inventaire. L'ensemble des arbres inventoriés sera présenté au mois de novembre 2003 dans le cadre d'une exposition qui occupera pendant 2 mois la salle Bessonneau du Conseil général sur le boulevard Foch. De nouvelles propositions d'arbres remarquables peuvent être encore adressées au CAUE. ■

Prix départemental
de l'Architecture et de l'Aménagement

La septième biennale du Prix Départemental de l'Architecture et de l'Aménagement est lancée. Un appel à candidatures a été adressé à tous les concepteurs de Maine-et-Loire ainsi qu'à l'ensemble des maîtres d'ouvrage institutionnels intervenant dans le département. Les candidatures sont attendues jusqu'à la fin mai, elles concernent tous types d'opérations, bâtiments publics, habitats, ensembles industriels ou tertiaires, aménagements de l'espace public ou du paysage, etc... Un jury de première sélection composé de professionnels et de représentants du Conseil général et du CAUE, se réunira en juin. La présélection fera l'objet d'un reportage photographique au cours de l'été et d'une sélection définitive, par ce même jury, en octobre 2003. Le Prix de l'Architecture 2003, celui de l'Aménagement et les éventuelles mentions seront remis aux lauréats, par les Présidents du Conseil général et du CAUE, lors d'une manifestation traditionnellement organisée en fin d'année.

Outre sa vocation à faire connaître la qualité du travail et le talent des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage intervenant en Anjou, le Prix départemental est aussi une occasion biennale d'inventorier la production architecturale et urbaine et de constituer une banque de données, «Observatoire» disponible dès la fin de l'année sur le site Internet du CAUE. L'implication du plus grand nombre dans la préparation de cette nouvelle édition et, notamment, la participation des professionnels de l'architecture et de l'aménagement, est évidemment très attendue. ■

M.A.T.P...

Le projet de Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP) suit normalement son cours. La demande de permis de construire pour la réhabilitation de l'ancienne école d'aviation (CFA) a été déposée en mairie d'Angers début mars et les négociations avec l'actuel propriétaire ont abouti le 12 du même mois. Le démarrage des travaux est toujours fixé à l'été 2003 et l'installation du CAUE en été-automne 2004. Reste à voir concrétisée l'aide attendue du... ministère de la Culture. ■

Télévision

Paris Première lance « Paris Design »
Un mercredi par mois, à 22 heures, magazine de 40 minutes sur le design et la décoration
Arte
3 portraits d'architectes en avril à 23h15 dans l'émission « Profils »

Livres

les derniers livres arrivés à la documentation :

- Changement de décor – le paysage contemporain en Europe *(Le Moniteur)*
- Maisons d'architectes (4 tomes) *(Alternatives)*
- Jardin – vocabulaire typologique et technique *(patrimoine)*
- Construire avec le bois (Le Moniteur)
- Séquences bois (100 réalisations pour témoigner) *(Cndb/du Layeur)*
- « Jacques Hondelatte - Des gratte-ciel dans la tête » *(Norma)*
- AMC (HS)– Les nouveaux albums des jeunes architectes 2001/2002 *(Le Moniteur)*
- Projets urbains en France *(Le Moniteur)*
- Maisons d'architectes en bois *(Alternatives)*

Expositions

Angers - «Trésors du XX^{ème} siècle» – Exposition de collections angevines dans le domaine de la peinture et de la sculpture du XX^{ème} siècle.
Salle Bessonneau, Bd Foch à Angers jusqu'au 13 Avril 2003

Nantes - «Aperçus 99.00.01»
Photos de 22 opérations sélectionnées pour le Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement 2002
Caue 44 - 25 rue Paul Bellamy jusqu'au 31 Mai 2003

Rennes - «Rennes choisit son avenir»
Projet d'aménagement et de développement durable de Rennes
Centre d'information sur l'urbanisme jusqu'au 28 Juin 2003

Paris - «Philippe Starck»
Rétrospective du plus « célèbre designer français»
Centre Georges Pompidou jusqu'au 12 Mai 2003

«Les bâtisseurs de lumière, architectures mexicaines contemporaines»
3 générations d'architectes
Espace EDF Electra à Paris jusqu'au 27 Avril 2003

Colloques/salons/autres manifestations...

Angers - Les 25, 26 et 27 avril prochains se tiendra à Angers le Sommet des Ministres de l'environnement du G8

en Maine-et-Loire...

Semaine de l'Architecture du 31 mars au 5 avril mobilisant plus de 700 élèves de lycées et collèges pour la viste de 7 opérations. Exposition HQE au lycée Jean Moulin jusqu'au 5 avril (visite sur demande, porte ouverte le 5 avril).

Jours de Loire
Pour célébrer la Loire, (Patrimoine mondial de l'Unesco) durant le week-end de l'ascension (31Mai/01Juin) de nombreuses animations seront proposées en bords de Loire,
«La fête du vélo» aura lieu le dimanche 15 Juin 2003

Journée du Patrimoine de Pays
La Sixième édition de cette manifestation nationale aura pour thème
«Terre crue, Terre cuite »
Le but de l'opération est de mettre en évidence le patrimoine de proximité non protégé (bâti, paysages et savoir-faire traditionnels).
Le 15 Juin 2003

« Cultiver autrement »
L'Exposition à la Cité des sciences et de l'industrie, organisée par le Conseil Général de Maine-et-Loire et l'association Terre des Sciences qui mettent en avant la filière végétale du département est prolongée jusqu'au 31 Août 2003

Intermat 2003
Exposition internationale de matériels et techniques pour les TP et le bâtiment
Du mardi 13 au Samedi 17 Mai 2003 Paris-Nord Villepinte

infos **Assemblée Générale du CAUE le vendredi 13 juin 2003 à 17 h. à l'Espace Saint Louis à Cholet.**

Fleurir malin

en Sud Saumurois

Mise en place il y a huit ans, l'association des villages et promenades botaniques du Sud Saumurois propose un regard original sur le végétal d'accompagnement en centre bourg.

En 1994 six collectivités (le Coudray-Macouard, Distré, Grézillé, Louerre, Rou-Marson et Montreuil-Bellay), à la suite d'un voyage d'étude dans la Drôme, décident de mettre en place des sentiers de découverte du végétal dont la thématique sera liée à la nature particulière de chacune des agglomérations.

Ainsi, le Coudray a choisi le thème des plantes tinctoriales et textiles, Distré les plantes entre vignes et marais, Grézillé les arbres et les arbustes à fruits, Louerre ses essences des bois, Rou-Marson les plantes des fontaines, des murs et des bois et Montreuil-Bellay les plantes condimentaires et aromatiques.

Ces sentiers sont prétextes à découvrir les venelles, les ruelles et les espaces souvent plus secrêts de ces petites agglomérations au riche patrimoine, sous l'angle insolite du végétal mis en place de manière volontaire ou involontaire par l'activité humaine .

La plante botanique est celle que l'on peut trouver à l'état naturel dans notre région, notre pays ou d'autres pays .

Ainsi des plantes que l'on peut juger anodines, familières au regard , qui parfois se resèmment dans les anfractuosités de murs ou à la faveur de milieux humides sont de parfaites exotiques qui, importées de Syrie il y a 900 ans ou d'Amérique du Nord et de Chine, filent, sans qu'on le sache vraiment, le parfais voisinage avec des autochtones pure souche.

VILLAGES et promenades botaniques

C'est ce que proposent les sentiers botaniques du Sud Saumurois, avoir un regard curieux sur des végétaux souvent modestes qui sont les témoins vivants des pérégrinations humaines. ■ VC

Eden Project

ou la planète végétale reconstituée

Effet de la douceur dont le courant du large irise tout au long de l'année cette terre océane, la Cornouaille anglaise est un jardin. On y est transporté dans l'univers mêlé de l'abondance végétale et de senteurs méridionales que la latitude ne laisse pas supposer. La culture des jardins y est si présente que la découverte des parcs est offerte à chaque coin de petites routes tortueuses dont les murets de pierre ou les haies taillées au cordeau dessinent le paysage. Près de 100 « Gardens of dreams » sont ouverts ainsi, toute l'année ou occasionnellement, à un public nombreux qui s'y promène avec ravissement.

The Eden Project n'est pas vraiment de ceux-là. Ici, près de St. Austel, au cœur des friches minières que ponctuent dans la lande les cheminées d'aération comme autant de témoins du passé industriel de l'Angleterre, l'univers du végétal est reconstitué dans plusieurs demi-sphères, alvéoles futuristes implantées au fond d'une immense carrière à ciel ouvert et déclinant la réalité des deux mondes, tropical et tempéré, sur plus de deux hectares. Ces grandes serres, apparaissant comme de curieuses ébullitions terrestres, sont aujourd'hui dédiées au loisir, Eden Project est un voyage. De l'Océanie à l'Afrique de l'Ouest, de la Californie au bassin méditerranéen, 100.000 plants représentant 5.000 espèces expriment le résumé de géographies et de cultures mises en scène. Parc d'attractions sans attraction autre que le spectacle foisonnant des plantes, la musique de l'eau (brume rafraîchissante ou cascade comprise comme source de vie) ou le théâtre de la main de l'homme qui, partout, acclimate le végétal et dessine le paysage. Ouvert au public en mai 2000, Eden Project, projet Millénium de 126 millions d'euros, a déjà été arpenté par 2,5 millions de visiteurs… ■ BL

IMAGO n°21 - Avril 2003 Publication trimestrielle du
CAUE de Maine-et-Loire - Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS
Téléphone : 02 41 22 99 99 - Télécopie : 02 41 22 99 90
E-mail : caue49@wanadoo.fr - Site : www.caue49.com

Directeur de la publication : Bruno LETELLIER - Ont contribué à la réalisation de ce numéro : Clarisse BODINIER, Vincent CAZALS, Jean-Pierre DUCOS, Bruno LETELLIER, Sandrine PROUTEAU (interview) - Maquette : Mickaël BOUGLÉ - Photo de la Une : St-Florent-le-Vieil - Crédit photos : CAUE de Maine-et-Loire - Dépôt légal : avril 2003 - Imprimerie : Norbert PLOT - N° ISSN : 1282-5204

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire